



AGILE.CH

Die Organisationen von Menschen mit Behinderung
Les organisations de personnes avec handicap
Le organizzazioni di persone con handicap

Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Par courriel à :
martin.walker@efv.admin.ch

Berne, le 8 mars 2016

Procédure de consultation relative au programme de stabilisation 2017-2019

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Le 25 novembre 2015 s'est ouverte la procédure de consultation relative au programme de stabilisation de la Confédération pour les années 2017-2019. AGILE.CH vous remercie de lui donner la possibilité d'exprimer son avis à ce sujet. Nos propos sont l'expression de la position commune de plus de 40 organisations qui représentent les personnes affectées par des handicaps les plus divers. Dans notre prise de position, nous nous limitons également aux mesures concernant tout particulièrement les personnes en situation de handicap.

Le programme de stabilisation 2017 - 2019 est censé à compenser les pertes de recettes de la Confédération induites par le franc fort, suite à la suppression, début 2015, du taux-plancher entre le franc et l'euro. Selon le rapport explicatif, tous les domaines de la Confédération sont concernés, raison pour laquelle le projet est considéré comme équilibré. Le domaine de la sécurité sociale serait moins concerné, car sa complexité nécessiterait des réformes propres.

Tout d'abord, nous pensons qu'il serait plus approprié de qualifier ces **propositions** de « **programme d'austérité** » étant donné qu'elles visent à économiser, durant les années 2017 à 2019, 800 millions à 1 milliard de francs.

Concernant l'équilibre du projet : si les experts financiers ou mathématiciens s'accordent à considérer ce projet comme étant équilibré, les personnes en situation de handicap voient les choses autrement. En raison des 5e et 6e révisions de l'AI, elles ont déjà dû renoncer à des prestations se chiffrant en millions, contribuant ainsi à alléger le budget fédéral de quelque 700 millions de CHF par an (sans limite dans le temps). Rappel non exhaustif: suppression des rentes de couples, du supplément destiné aux personnes handicapées précoces, des prestations médicales pour adultes, réduction du supplément pour enfants aux indemnités journalières de l'AI, et enfin application plus stricte de l'octroi des rentes.

► Zentralsekretariat
► Effingerstrasse 55
► 3008 Bern

► Telefon 031 390 39 39
► Fax 031 390 39 35

► info@agile.ch
► www.agile.ch

► PC 30-16945-0

Wir bestimmen mit!
Décidons ensemble!
Abbiamo voce in capitolo!

Concernant la cotisation d'épargne de l'AI proposée : le Conseil fédéral propose de revoir à la baisse les montants initiaux de la contribution fédérale à l'AI, recalculée depuis 2014. Ainsi, on économisera 61 millions et 62 millions de francs respectivement pour 2018 et 2019. Les montants économisés sur le ménage de la Confédération représenteront une somme cumulée de 750 millions de francs d'ici 2028.

AGILE.CH se déclare **stupéfaite**, tant par le projet lui-même que son argumentaire. Dans le cadre de la 6e révision de l'AI en 2010, on a expliqué à la population la base du nouveau calcul et la façon dont le nouveau mécanisme de financement se répercuterait sur l'évolution des finances de l'AI. Forte de cette confiance, **AGILE.CH** s'est opposée en 2012 au lancement du référendum contre la 6e révision de l'AI. À peine 4 ans plus tard, les montants de 2010 sont corrigés, alors qu'il n'y a pas urgence. Les raisons évoquées aujourd'hui contre les montants initiaux sont les mêmes qu'il y a 6 ans (versements rétroactifs uniques des subventions de constructions aux cantons ; diminution des charges représentées par les intérêts de l'AI grâce aux amortissements réguliers des dettes (vis-à-vis de l'AVS)). Une telle manière de procéder **contredit le principe de sécurité juridique et ébranle la confiance des citoyennes et citoyens dans les autorités politiques**, et tout particulièrement des personnes dépendant du système de sécurité sociale.

Depuis des années, les personnes en situation de handicap font l'objet d'une suspicion généralisée de frauder les assurances. La diminution des prestations en leur défaveur et la démission des pouvoirs publics de l'AI se poursuit depuis des années. Aujourd'hui, nous constatons un retrait supplémentaire de l'AI de la part de la Confédération. Le rapport explicatif mentionne de façon lapidaire que l'AI peut supporter une telle mesure. Visiblement, les personnes qui dépendent des prestations de l'AI ont été oubliées. Finalement, il convient de relever que le présent programme d'austérité prévoit une baisse annuelle successive des montants accordés à l'AI, si le financement supplémentaire par la TVA est supprimé et si la 7^e révision de l'AI est débattue au Parlement. Tout ceci laisse **soupçonner une volonté d'affaiblir l'AI** et de maintenir la **pression** afin de **poursuivre le démantèlement des prestations**.

Au vu de ce qui précède, **AGILE.CH refuse catégoriquement** cette **proposition d'économies au détriment de l'AI** et par conséquent **des assurés**. Actuellement, la 7e révision de l'AI est en consultation. Les mesures proposées sont censées faciliter en particulier aux jeunes l'intégration dans le monde du travail. D'après **AGILE.CH**, l'AI a plus à gagner par le biais de telles mesures, plutôt que de supprimer purement et simplement des prestations. Pour que les personnes en situation de handicap consentent aux mesures prévues dans la 7e révision de l'AI et en acceptent le bien-fondé, les propositions du présent programme de stabilisation ne peuvent tout simplement pas être envisagées.

AGILE.CH refuse également les **coupes** de la Confédération dans le cadre des **réductions individuelles de primes (RIP)** dans les cantons. Cette mesure ne devrait pas simplement signifier un transfert des prestations dans les cantons, explique-t-on, l'objectif étant plutôt d'activer la révision totale de la LPC. Mais cette révision entraîne aussi une réduction des prestations pour les assurés, et ce à hauteur de quelque 200 millions de francs par an. Ainsi, les personnes en situation modeste, voire précaire, seront encore moins nombreuses à bénéficier des réductions de primes.

En conclusion, l'excédent de recettes de 2,3 milliards de francs réalisé en 2015 par la Confédération prouve l'inutilité totale de poursuivre les économies dans la sécurité sociale. Au lieu de continuer à économiser sur le dos de personnes aux conditions de vie modestes,

il serait temps d'introduire, par exemple, un impôt sur les gains en capital.

En vous remerciant de prendre en considération ce qui précède, nous vous présentons, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap



Stephan Hüsler
Präsident



Suzanne Auer
Zentralsekretärin